

## DIPLOME D'ETAT D'ALPINISME ACCOMPAGNATEUR EN MOYENNE MONTAGNE

### PROGRAMME DE FORMATION

#### UF1 Fondamentaux Techniques et Pédagogiques : 70 heures = 2 fois 5 journées de 7h

- Prendre en compte les caractéristiques du public.
- Mettre en œuvre les procédés et techniques de sécurité.
- Maîtriser les outils nécessaires à l'orientation et à la navigation, dont les nouvelles technologies.
- Organiser des situations de secours pour le public en milieu montagnard non enneigé.
- Evoluer en autonomie au cours d'une itinérance en moyenne montagne non enneigé.
- Utiliser les fondamentaux de la météorologie de la moyenne montagne non enneigée.

#### UF2 Milieu Montagnard et progression pédagogique: 70h = 10 journées de 7h réparties sur 2 semaines

- Utiliser des notions scientifiques issues des domaines des sciences de la terre, de la biologie et de l'écologie dans son analyse interprétative du milieu naturel montagnard.
- Utiliser les connaissances issues des domaines de l'histoire, de l'habitat, de la géographie, de la toponymie dans son analyse interprétative du milieu humain montagnard.
- Prendre en compte les dispositifs de protection de l'environnement dans son activité professionnelle.
- Présenter à un public son analyse, son interprétation des paysages montagnards lors d'une animation.
- Adapter les interventions aux différents publics et aux différentes pratiques.
- Concevoir une progression pédagogique
- Mettre en œuvre un programme pédagogique
- Evaluer son action pédagogique

#### UF3 Milieu Montagnard Enneigé : 70 heures = 2 fois 5 journées de 7h

- Prendre en compte les caractéristiques du public.
- Maîtriser et de mettre en application les procédés et techniques de sécurité imposés par les exigences du milieu montagnard non enneigé.
- Conduire une itinérance hivernale en autonomie.
- Maîtriser les connaissances nivo-météorologiques nécessaires à toute progression avec un groupe en moyenne montagne enneigé.
- Tenir la conduite appropriée en cas d'avalanche, lors de recherche et du dégagement de victimes.
- Mettre en œuvre les techniques de survie liées à l'environnement montagnard hivernal.
- Utiliser les outils nécessaires à l'orientation et à la navigation en milieu enneigé, notamment par visibilité réduite.
- Connaître la spécificité du milieu naturel hivernal et pouvoir sensibiliser le public aux contraintes exercées sur le milieu.

ou

### **UF3 Milieu Montagnard Tropical et Equatorial : 70 heures = 2 fois 5 journées de 7h**

- Développer les connaissances nécessaires à une planification et savoir les appliquer en vue de réduire les risques à toute progression avec un groupe en milieu tropical et équatorial.
- Maîtriser les connaissances sur la conduite à tenir en cas de phénomène météorologique tropical et équatorial en cours de randonnée.
- Adapter les connaissances en matière de secourisme, techniques de survie, communication et d'alerte en milieu isolé tropical et équatorial.
- Utiliser les outils nécessaires à l'orientation et à la navigation en forêt tropicale et équatoriale.
- Etre autonome en tenant compte des zones à forts risques d'éboulement, de crues et d'isolement. - Prendre en compte la spécificité du milieu, les espèces endémiques sensibles protégées, et les mesures propres au caractère tropical et équatorial.

### **UF4 Adaptation à l'effort, perfectionnement technique et entraînement à la randonnée pédestre et aux activités assimilées en moyenne montagne pour tout type de public. 35 heures = 5 journées 7h**

- Conduire un programme de préparation physique pour évoluer en moyenne montagne.
- Conduire un programme de préparation technique en milieu montagnard.
- Prendre en compte des spécificités du milieu montagnard dans la conduite de programme d'entraînement.

### **UF5 Environnement Professionnel.et Encadrement de tout type de Public dont les publics scolaires et les publics en situation de handicap : 35 heures = 5 journées 7h**

- Prendre en compte les caractéristiques des différents publics.
- Concevoir une progression pédagogique adaptée aux différents publics
- Mettre en œuvre un programme pédagogique adapté aux différents publics
- Evaluer son action pédagogique auprès de différents publics
- Anticiper les risques juridiques liés à la pratique et au milieu dans lequel il se pratique.
- Tenir compte de la réglementation en vigueur dans la conception d'un produit touristique.
- Maîtriser les fondamentaux méthodologiques et techniques de conception et de vente de produits.
- Communiquer en situation professionnelle.
- Gérer son activité professionnelle.

## **Stage pédagogique en situation**

- Période d'observation d'un professionnel en situation d'encadrement en milieu non enneigé : 5 jours minimum entre UF1 et UF2.
- Prérogatives d'exercice professionnel en milieu non enneigé, pour des randonnées à la journée, acquises à l'issue de la période d'observation estivales.
- Encadrement à la journée, en situation professionnelle, en milieu non enneigé : 20 jours minimum entre UF2 et UF3.
- Période d'observation d'un professionnel diplômé en situation d'encadrement en milieu enneigé : 10 jours minimum entre UF1 et UF2. 

- Prérogatives d'exercice professionnel supplémentaire « en milieu enneigé » ou « tropical et équatorial », pour des randonnées à la journée, acquises à l'issue de la période d'observation en milieu enneigé ou de la période d'observation en milieu tropical et équatorial.
- Prérogatives d'exercice professionnel supplémentaire « Entraînement et adaptation à l'effort » acquises à l'issue de l'UF5.
- Prérogatives d'exercice professionnel totales dont « bivouac et itinérance en autonomie » acquises à l'issue de l'examen final.

## FICHE DESCRIPTIVE D'ACTIVITÉS

L'accompagnateur en moyenne montagne est un professionnel dont les compétences sont certifiées au niveau III. Il est en capacité, notamment en moyenne montagne enneigée, d'encadrer, de conduire, d'animer, d'enseigner, d'entraîner en sécurité des personnes ou des groupes en moyenne montagne à l'exclusion des zones glaciaires et des zones de rochers, canyons, terrains nécessitant pour la progression l'utilisation du matériel ou des techniques de l'alpinisme. Ses compétences, fondées sur des savoirs et savoir-faire liés au milieu montagnard, lui permettent d'exercer plusieurs types de fonctions :

- des fonctions sécuritaires lors de l'accompagnement, de l'encadrement et de l'entraînement en milieu montagnard qu'ils soient à finalité de loisirs, de santé ou de performance sportive ;
- des fonctions de conception, de coordination et conduite de projets d'actions en initiation, perfectionnement et entraînement à la randonnée en montagne pour tout public ;
- des fonctions pédagogiques dans le domaine de l'éducation à l'environnement montagnard naturel et humain et dans le domaine de la formation professionnelle ;
- des fonctions de conseil, de management, de communication et conception de projets liés aux activités de montagne et notamment à l'organisation de la profession ;
- des fonctions de promotion et de développement durable des pratiques de randonnée dans le respect du milieu montagnard.

Les activités professionnelles sont classées en cinq grands groupes d'activités non hiérarchisées entre elles :

1. Gérer le risque, dans une logique de sécurité, lié à la randonnée en moyenne montagne :

L'accompagnateur en moyenne montagne :

- analyse, au vu des spécificités du milieu, les attentes, les potentiels et les limites des publics dont il a la responsabilité ;
- s'adapte aux réalités sociales, éducatives, culturelles des publics dont il a la responsabilité dans le but de réaliser un projet d'action de randonnée en montagne ;
- conçoit le projet d'action en s'adaptant, d'une part, à ses capacités physiques, techniques, psychologiques du moment et, d'autre part, à celles des publics dont il a la responsabilité ; anticipe les contraintes propres à l'activité ainsi que les dangers objectifs et subjectifs des milieux d'évolution, notamment en termes de météorologie, nivologie, hydrologie et de terrain ;
- intègre l'impact des activités sur l'environnement ;
- veille au respect de la réglementation des milieux d'évolution ;
- modifie le projet initial en fonction de l'évolution des caractéristiques physiques du milieu, de ses capacités physiques, techniques et psychologiques, et de celles des publics dont il a la responsabilité ;
- prévient les comportements à risques ;

- donne l'alerte, gère les situations de survie et de secours et s'intègre en cas de nécessité à un dispositif de secours organisé ;
- réalise les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants ;
- démontre, dans un souci permanent de sécurité, des techniques et des savoir-faire liés à la randonnée en moyenne montagne ;
- assure la sécurité optimale des pratiquants et des tiers ;
- anticipe les besoins logistiques spécifiques à l'activité ;
- s'assure de la fiabilité de son matériel et celui des publics dont il a la responsabilité.

2. Concevoir, coordonner et conduire un projet d'action en initiation, perfectionnement et entraînement à la randonnée en moyenne montagne pour tout public :

L'accompagnateur en moyenne montagne :

- propose un programme d'initiation, de perfectionnement, de réadaptation et d'entraînement dans le cadre des objectifs du public dont il a la charge ;
- participe à l'élaboration des projets pédagogiques pour tous types de structures éducatives, scolaires, fédérales, commerciales... ;
- communique aux publics les contours du projet, ses limites et ses évolutions éventuelles ;
- définit les démarches de progression technique, physique et psychologique adaptées aux objectifs et aux publics ;
- précise les modes d'intervention à caractère technique ;
- propose des démarches d'entraînement adaptées aux objectifs et aux publics ;
- conçoit les différentes démarches d'évaluation des publics en rapport avec le projet d'initiation, de perfectionnement et d'entraînement ;
- élabore des prolongements possibles au pratiquant ;
- définit les moyens nécessaires au programme d'initiation, de perfectionnement et d'entraînement à la randonnée en montagne ;
- conduit les apprentissages techniques, par le biais notamment des activités d'animation et d'encadrement de tout public, notamment les scolaires, dans la pratique de la randonnée en montagne et de ses activités associées ;
- analyse régulièrement le degré d'avancement des apprentissages et des performances.

3. Concevoir et mettre en œuvre des programmes d'actions éducatives et formatives dans les domaines de l'éducation à l'environnement montagnard naturel et humain et dans le domaine de la formation professionnelle :

L'accompagnateur en moyenne montagne :

Dans le domaine de l'éducation à l'environnement montagnard :

- conçoit des actions de formation à l'environnement adaptées aux besoins des publics dont il a la charge ;
- coordonne la mise en œuvre des actions de formation à l'environnement ;
- choisit les démarches formatives adaptées aux publics, notamment au regard de la spécificité du milieu ; - détermine les contenus de formation ;
- précise l'organisation pédagogique aux stagiaires ;
- crée les supports pédagogiques nécessaires ;
- conçoit les différentes procédures d'évaluation des apprentissages.

Dans le domaine de la formation professionnelle :

- met en œuvre des actions de formation et de formation de formateurs ;
- participe aux actions de tutorat, notamment dans le cadre de la formation du diplôme d'Etat d'alpinisme Accompagnateur en moyenne montagne ;
- évalue l'impact de ses interventions ;
- propose des prolongements pédagogiques ;
- établit les comptes rendus et les bilans pédagogiques.

4. Assurer des fonctions de management, de communication et conception de projets liés aux activités de montagne et notamment à l'organisation de sa profession :

L'accompagnateur en moyenne montagne :

- construit une démarche de communication ;
- élabore et conduit un projet ;
- veille au respect de la déontologie professionnelle ;
- anime des réunions de travail ;
- coordonne une équipe bénévole et /ou professionnelle ;
- crée et gère la dynamique du groupe ;
- s'assure du respect des procédures de qualité existantes ;
- contrôle les budgets du projet d'action ;
- prévient le dopage et les comportements à risque ;
- procède aux choix techniques et stratégiques propres à l'activité ;
- remédie aux difficultés, notamment d'ordre stratégique, technique, physique ou relationnel.

5. Développer durablement les pratiques de la randonnée en moyenne montagne dans le respect du milieu montagnard et des dispositions réglementaires :

L'accompagnateur en moyenne montagne :

- explore le milieu montagnard ;
- participe aux actions de développement de l'activité, notamment à l'aménagement du territoire montagnard en relation avec les donneurs d'ordre ;
- contribue à la gestion et à l'usage des espaces propres à la pratique de la randonnée en montagne, en étroite collaboration avec les pouvoirs publics, partenaires institutionnels et associatifs ou commerciaux ;
- sensibilise les publics au respect du milieu montagnard ;
- promeut la randonnée en montagne dans le respect du milieu montagnard ;
- conseille les différents publics en matière d'équipement spécifique, personnel ou collectif ; - formalise son expertise et ses bilans techniques.